bulletin d'information
officiel de l'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

Dépôt Légal — Bibliothèque national du Québec

Février 1974, Vol. 7 No. 1

Le 19 novembre 1973.

Monsieur Yves Comtois, L. Phm.,
Président de l'A.Q.P.P.,
5115 rue St-Denis,
Montréal 176, P. Qué.

Monsieur Comtois,

Pour faire suite à notre rencontre du 8 novembre dernier, voici notre réponse à vos deux demandes précises, à savoir: la création d'un Comité conjoint et notre participation à la même table de négociations concernant les cliniques externes.

**1- Comité conjoint A.Q.P.P. — A.P.E.S.**
Nous sommes d'accord avec la formation d'un tel Comité qui grouperait deux pharmaciens pour chaque partie. La présence des deux présidents pour la première réunion serait essentielle pour déterminer le mandat du Comité. Si vous acquiescez, nos représentants seraient Georges Elliott, L. Phm., et Michel Rivard, L. Phm.; nos substituts en cas d'absence seraient Yves Courchesne, L. Phm., ou Robert Létourneau, L. Phm.

Il est bien entendu que les présidents pourront assister en tout temps au Comité s'ils le désirent.

Un cinquième pharmacien ayant une expérience en milieu hospitalier et en pharmacie communautaire pourrait peut-être compléter le Comité. Cette modalité serait à discuter.

**2- Cliniques externes;
re: négociations conjointes**
Sur ce point, le Conseil d'Administration croit que cette démarche pourrait être préjudiciable à nos membres.

En juin dernier, il aurait été pensable de le faire, mais après toutes les démarches effectuées depuis ce temps pour minimiser la situation, il nous apparaît non opportun, pour le moment, de poser un tel geste.

Des raisons déjà données le 8 novembre pourraient vous être explicitées si l formation d'un Comité se précise.

Nous attendons une réponse de votre part.

Veuillez accepter, Monsieur Comtois, mes meilleures salutations,

Roger Leblanc, L. Ph.,
Président.

Montréal, le 29 novembre 1973.

Monsieur Roger Leblanc, L. Ph.
Président,
Association des Pharmaciens des Établissements de Santé,
Hôpital St-Joseph,
731 Ste-Julie,
Trois-Rivières, Qué.

Mon cher Roger,

Suite à ta lettre du 19 novembre dernier, j'ai présenté notre projet à notre dernier Conseil d'Administration et je suis très heureux de t'annoncer notre acceptation ainsi que l'assurance de notre plus entière collaboration.

Nos représentants sur le comité seront M. Normand Simard, pharmacien communautaire à Alma et administrateur de notre région 14, et M. Claude Marquis, pharmacien communautaire à Québec, administrateur de notre région 7, et vice-président de notre Association. Notre substitut sera M. Jean-Marc Comeau, pharmacien communautaire à Ville de Laval et administrateur de notre région 9.

À la suite de ta conversation téléphonique d'aujourd'hui avec M. Georges Roy, j'aimerais confirmer qu'une première rencontre est prévue pour le mercredi, 12 décembre prochain, à 9h30, à notre siège social. En tant que président, j'assisterai à cette réunion dont l'ordre du jour sera surtout consacré à l'établissement du mandat, et c'est avec beaucoup d'optimisme que j'anticipe notre première séance de travail.

Malheureusement, je dois te confesser ma déception pour votre refus de former, avec nous, un front commun pour négocier, avec le M.A.S., le statut du pharmacien dans les cliniques externes.

Je me permets de souhaiter que l'étude de cette question soit reprise à la première réunion et qu'on y attache, de part et d'autre, toute l'importance qu'elle engage dans l'avenir.

Au plaisir de te revoir personnellement le 12 décembre prochain.

Professionnellement tien,

Yves Comtois, B.Sc.Pharm.
Président.

Le 19 novembre 1973.

Monsieur Claude E. Forget,
Ministre des Affaires Sociales,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur Forget,

La présente est pour connaître la politique officielle du M.A.S. concernant les achats de groupe. Les pharmaciens du milieu hospitalier sont en faveur du principe et ont toujours participé, mais contestent certaines modalités de l'A.H.P.Q.

De plus, nous nous posons plusieurs points d'interrogation sur la formation de coopératives dans chaque région de la province. Nous croyons que le coût des médicaments sera plus élevé car les frais d'administration seront plus importants.

Si une politique définitive n'est pas arrêtée, nous aimerions en discuter et apporter notre point de vue avec une des Directions du M.A.S. que vous pourriez nous désigner.

Encore une fois, nous croyons que le point de vue des utilisateurs pourrait profiter à tous.

Veuillez agréer, Monsieur Claude Forget, mes sentiments les plus distingués,

Roger Leblanc, L. Phm.,
Président.

Québec, le 10 décembre 1973.

Monsieur Roger Leblanc, L. Phm.,
Président,
Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec,
C.P. 176, Station E,
Montréal, Qué.

Sujet: Votre lettre du 19 novembre en regard de la politique officielle du ministère des Affaires sociales concernant les achats de groupe

Monsieur le président,

Je prends bonne note des informations que vous me transmettiez récemment sur le sujet susmentionné et je demande à monsieur Marcel Piché, Directeur des Systèmes de Gestion, d'entrer en communication avec vous dans les meilleurs délais afin de vous faire part des travaux qui ont

été réalisés au ministère des Affaires sociales dans le domaine des achats de groupe.

Au début de 1974, je serai en mesure de prendre un certain nombre de décisions à la lumière des études entreprises au ministère des Affaires sociales et ce, conjointement avec l'A.H.P.Q. et d'autres associations.

Je souhaiterais qu'à l'instar de l'A.P.H.Q., votre Association fasse part aux représentants du ministère des Affaires sociales des commentaires précis que vous désirez nous transmettre sur le sujet des achats en commun.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,
Claude-E. Forget.

---

## Rapport de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.P.E.S. tenue le 29 septembre 1973 à Trois-Rivières

**1- Présence**
La plupart des administrateurs, avec environ 50 pharmaciens de divers établissements de santé forment l'assemblée qui débute à 9h40 sous la présidence de Monsieur Roger Leblanc.

**2- Finances**
Le président mentionne que l'A.P.E.S. a dans ses coffres à ce jour environ $11,000.

**3- Activités du président**
Voir la copie ci-jointe des activités du président de mars 1973 à septembre 1973.

**4- Annuaire**
Le nouvel annuaire de l'A.P.E.S. contenant les statuts et règlements de même que la liste des membres sera posté aux membres dans la semaine qui vient.

**5- Règlement du Bill 255**
L'ordre des pharmaciens a requis l'aide des diverses associations dont l'A.P.E.S., dans le but d'élaborer des règlements tel que stipulé dans la loi.

De plus, l'ordre appuie les efforts de l'A.P.E.S. qui trouve essentiel que les produits pharmaceutiques ne soient distribués par des pharmaciens dans des centres d'accueil que si des services pharmaceutiques sont fournis en même temps.

**6- Relations extérieures**
Afin de mieux faire connaître l'A.P.E.S. on procédera à l'élaboration d'un feuillet publicitaire contenant entre autre l'énumération des services qu'elle offre ainsi que les principales réalisations à ce jour et une formule d'adhésion.

De plus, le président, après sa tournée des diverses régions de la province afin d'y rencontrer tous les pharmaciens des établissements de santé, rencontrera les étudiants des deux universités.

Le président compte faire de cet événement une habitude annuelle.

**7- Négociations**
Voici brièvement où en sont rendus les divers points à l'ordre du jour du comité de négociation:

*a) Échelle des salaires des étudiants 1-2-3.4. Ces échelles ne sont pas encore approuvées par le conseil du trésor.*

*b)* Échelle des bacheliers:
celles-ci sont approuvées et devraient parvenir très bientôt dans les centres hospitaliers.

*c)* Rémunération:
Le comité se propose de demander $1,000 à chacun des échelons ce qui représente une augmentation variant de moins de 10% à 6.34% suivant l'échelon. Cette augmentation entrerait en vigueur le 1er juillet 1974 et la demande sera faite lors de la prochaine rencontre avec la partie patronale.

*d)* Bénéfices sociaux:
La partie patronale a remis au président, le 9 août dernier un document faisant état des bénéfices sociaux qui seront consentis aux cadres de la fonction publique et du secteur para-publique. Le président a insisté pour que ces bénéfices s'appliquent également aux pharmaciens non-cadres.

*e)* Garde:
Une entente est intervenue à l'effet que dans les centres où aucun régime particulier n'existe, la garde effectuée par un pharmacien sur les lieux mêmes du travail soit rémunérée aux taux simple et que le pharmacien rappelé au travail reçoit $15.00 pour chaque déplacement.

*f)* C.L.S.C.
La position de l'A.P.E.S. est à l'effet que si les pharmaciens des C.L.S.C. sont rémunérés à salaire, ils devraient être représentés par l'A.P.E.S. S'ils sont rémunérés à l'acte, l'A.P.E.S. ne serait alors pas apte à les représenter.

*g)* Griefs:
Ce mode d'intervention est nouveau pour l'A.P.E.S. Déjà le président est intervenu personnellement dans 6 cas. Les résultats sont métigés pour l'instant mais avec le temps nous pourrons augmenter notre efficacité à ce niveau.

*h)* Infirmières de colonies:
Ce problème est réglé pour la période allant de août 1972 à août 1973 mais demeure entier par la suite.

*i)* Centres d'accueil:
Ceux-ci doivent se conformer aux directives et ne fournir que les médicaments prévus par la loi. Il semble que les centres d'accueil devront obtenir leurs médicaments des centres hospitaliers. Le président recommande une fois de plus, de ne fournir les médicaments qu'à condition de fournir les services pharmaceutiques.

*j)* Consultations externes:
L'A.P.E.S. a eu vent des nouvelles directives émanant du M.A.S. concernant la fourniture des médicaments et de services pharmaceutiques aux patients des consultations externes.
Après avoir esquissé un bref historique le président rappelle que la position de l'A.P.E.S. est constante
à savoir:
dans les circonstances actuelles les efforts des pharmaciens des établissements de santé doivent être orientés vers les patients hospitalisés étant donné les ressources physiques et humaines.
Toute modification de position à ce sujet est soumise aux décisions du M.A.S. À cet effet le président et quelques membres de l'éxécutif doivent discuter du contenu des directives avec les autorités du M.A.S. le 3 octobre prochain.

**8- Comité de recrutement**
Monsieur Guy Garon nous rapporte que ce comité s'est réuni deux fois depuis mars 73. L'A.P.E.S. compte actuellement 228 membres.

Le comité a de plus, établi la formule de prélèvement de cotisation à la source ainsi que la marche à suivre tel que nous le permet une lettre de M. Claude Forget en date de novembre 1972.

**9- Comité du bulletin**
Seulement 30 pharmaciens ont répondu à la récente enquête effectuée par le comité du Bulletin ce qui démontre un manque flagrant d'intérêt de la part des membres vis-à-vis leur organe officiel.

Il est à souhaiter qu'à l'avenir chacun apportera sa contribution à cette publication qui ne paraîtra désormais que six fois par année.

**10- Clôture de la réunion**
Enfin après avoir répondu à quelques questions des membres le président clôt la réunion à 12h30.

Yves Courchesne, L. Phm.,
Secrétaire

Roger Leblanc, L. Phm.,
Président

---

## ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

*16 novembre 1973:*
Conseil d'Administration

*5 décembre 1973:*
Financement

*6 décembre 1973:*
Bénéfices marginaux

*13 décembre 1973:*
Achats de groupe

*8 janvier 1974:*
Financement

*11 janvier 1974:*
Conseil d'Administration

## ÉTATS FINANCIERS au 31 décembre 1973

Aux membres de
L'Association des Pharmaciens
Des Établissements de Santé du Québec

Nous avons examiné l'état des recettes et déboursés de l'Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec pour l'année terminée le 31 décembre 1973. Nous avons obtenu tous les renseignements et les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, autant que nous puissions en juger par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres, cet état financier est rédigé de manière à représenter fidèlement les recettes et déboursés de votre corporation pour l'année terminée le 31 décembre 1973.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables agréés

Montréal, ce 17 janvier 1974

## L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

**RECETTES ET DÉBOURSÉS**
**année au 31 décembre 1973**

| | 1973 | 1972* |
|---|---|---|
| Solde en banque au 1er janvier | $ 7 065 | $ 4 516 |
| **RECETTES** | | |
| Cotisations des membres | 18 470 | 14 870 |
| Cotisations perçues d'avance | 1 980 | 5 200 |
| Sessions d'études | 6 180 | 4 820 |
| Intérêts | 611 | 265 |
| Divers | 553 | 238 |
| | 27 794 | 25 393 |
| | 34 859 | 29 909 |
| **DÉBOURSÉS** | | |
| Papeterie et impression | 3 200 | 1 751 |
| Téléphone | 3 502 | 1 808 |
| Timbres | 649 | 454 |
| Secrétariat | 2 398 | 157 |
| Frais de déplacements et de représentation | 14 755 | 11 070 |
| Sessions d'études | 1 375 | 1 474 |
| Honoraires professionnels | 1 651 | 5 417 |
| Frais de bureau | 50 | 250 |
| Frais de banque | 47 | 55 |
| Divers | 92 | 408 |
| | 27 719 | 22 844 |
| Solde en banque au 31 décembre | $ 7 140 | $ 7 065 |

* En 1972 l'Association portait le nom de La Société Professionnelle des Pharmaciens d'Hôpitaux.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S. C.P. 176, Station E, Montréal, Québec H2T 3A7. Toute contribution doit parvenir au responsable avant le 5 du mois. Adressez vos envois à: Mlle Jeanne Lavoie, L. Pharm., Hôtel-Dieu de Montréal, 3840 St-Urbain, Montréal 131.

## DEMANDES D'EMPLOI

Mlle Maria Jambori, pharmacienne diplômée de l'Université de Budapest — Hongrie, en 1964. Possède une équivalence de l'Université de Montréal. Voudrait travailler dans un centre hospitalier de Montréal ou la région.

Adresse: 1735 rue Plante
Brossard

Mlle Pierrette Leblanc, étudiante de 3ème année, Université de Montréal. Travail pour la période des vacances et/ou soirs et fins de semaine.

Adresse: 3341, Maréchal No 9
Tél.: 933-2056
ou 733-4217

## CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (suite)

## LES INSULINES

### STABILITÉ

L'insuline doit être conservée au réfrigérateur; toutefois, un vial peut être gardé à la température de la pièce pendant trente (30) jours sans perte appréciable d'efficacité.

### MODIFICATIONS IMMINENTES DANS LE DOMAINE DES INSULINES

**1- L'insuline neutre**
On devrait bientôt mettre sur le marché une nouvelle insuline dite «neutre» ne différant de l'insuline Toronto que par son pH neutre. Les principaux avantages de cette nouvelle préparation seraient notamment:

une stabilité accrue, une plus grande possibilité de mélanges avec les autres insulines et la diminution de l'incidence des réactions allergiques, de la lipodystrophie ou de l'hypertrophie au site d'injection.

**2- L'insuline 100 U/ML**
Cette nouvelle concentration qui est déjà disponible aux États-Unis, devrait l'être sous peu au Canada.

Le calcul des doses sera ainsi facilité pour les patients. Conséquemment, on peut déjà penser à la discontinuation probable de l'insuline 80 U/ml et possiblement à celle de 40 U/ml.

### RÉFÉRENCES

1- **Diabètes,** 21:7, 832, juillet 1972.

2- **Diabètes,** 21:4, 236-245, avril 1972.

3- **Medical Clinics of North America,** 55:4, 861-876, juillet 1971.

4- **Rational drug therapy,** 5:5, mai 1971.

5- **Insulin preparations, M.A.** Fischer 1967, tiré du Canadian Medical Association Journal, 73, 1:8, 1955.

6- **Renseignements obtenus de Connaught et de Burroughs Wellcome.** Résumé d'une présentation aux journées d'endocrinologie du C.H.U.L., 22 mars 1973.

Lise Allaire, L.Pharm.
Centre Hospitalier Université Laval
Québec

# CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Georges Nadon, L. Pharm

## LES INSULINES

### TABLEAU I — INSULINES DISPONIBLES

| NOM (SYNONYMES) | CONCENTRATION (U/ml) | ORIGINE: Préparation courante | ORIGINE: Préparation spéciale | ACTION (HEUES): Début | ACTION (HEUES): Maximum | ACTION (HEUES): Durée totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **A — ACTION RAPIDE** | | | | | | |
| **TORONTO** — (insuline, insuline ordinaire, insuline non modifiée, insuline cristalline). | 40<br>80<br>100<br>500 | boeuf | porc | 1 | 2-4 | 6-8 |
| **SEMI-LENTE** — (suspension d'insuline zinc — rapide) | 40<br>80 | boeuf | — | 1½-2 | 5-7 | 12-16 |
| **B — ACTION INTERMÉDIAIRE** | | | | | | |
| **GLOBINE** | 40<br>80 | boeuf | — | 2-4 | 10-14 | 10-22 |
| **NPH** (insuline isophane, Neutral protamine Hagedorn) | 40<br>80 | mélange<br>porc et boeuf | — porc<br>— boeuf | 1-2 | 10-16 | 18-24 |
| **LENTE** (suspension d'insuline zinc-intermédiaire) | 40<br>80 | boeuf | — | 1-2 | 10-18 | 18-24 |
| **C — ACTION PROLONGÉE** | | | | | | |
| **PROTAMINE ZINC** (PZI) | 40<br>80 | mélange<br>porc et boeuf | — porc<br>— boeuf | 6-8 | 14-24 | 24-36 |
| **ULTRA-LENTE** (Suspension d'insuline zinc-prolongée) | 40<br>80 | boeuf | — | 5-8 | 14-24 | 24-36 |

### TABLEAU II — CARACTÉRISTIQUES DES INSULINES

| NOM | NATURE | PRÉSENTATION | PH | TENEUR EN ZINC (mg/100U) | TAMPON | TENEUR EN PROTÉINE (mg/100U) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| TORONTO | Dissolution d'une préparation purifiée d'insuline dans de l'eau acidifiée par HC1 | solution | 3.0 | 0.02 | — | — |
| PROTAMINE ZINC | Mélange d'insuline, de protamine et de zinc avec une solution tamponnée♦ formation d'un précipité | suspension laiteuse | 7.2 | 0.22 | phosphate de sodium | protamine 1.4 |
| NPH | Similaire à la protamine zinc sauf que l'insuline et la protamine sont utilisées en quantités telles que le surnageant de la préparation finale ne doit contenir aucun excès de l'une ou de l'autre. | suspension | 7.2 | 0.02 | phosphate de sodium | protamine 0.5 |
| GLOBINE | Insuline modifiée par l'addition de globine et de zinc | solution | 3.6 | 0.3 | — | globine 3.8 |
| SEMI LENTE | Mélange d'insuline et de zinc avec une solution tampon. Par des variations de pH au moment du mélange, on réussit à obtenir des modifications dans la forme physique du précipité. | suspension — amorphe i.e. microcristalline | 7.2 | 0.22 | acétate de sodium | — |
| ULTRA LENTE | Idem | suspension cristalline | 7.2 | 0.22 | Acétate de sodium | — |
| LENTE | Mélange: 70% ultralente<br>30% semilente | suspension | 7.2 | 0.22 | Acétate de sodium | — |

♦ (Suite page précédente)